



Ollières, le 5 juillet 2018

Mairie
de
Ollières

NOTE AUX ADMINISTRES

Nous vous informons que l'inscription aux transports scolaires se fera en Mairie d'Ollières à compter du

9 juillet 2018

Les :

lundi matin	de 9h à 12 h
mardi matin	de 9h à 12 h
jeudi matin	de 9h à 12 h
vendredi matin	de 9h à 12 h

Veillez-vous présenter en mairie avec les justificatifs obligatoires suivant :

- Cni de l'enfant
- Photo
- Chèque
- Justificatif de domicile

La commune d'Ollières fait désormais partie de l'agglomération Provence verte, de ce fait de nouvelles cartes doivent être établies.

Nous vous conseillons vivement de vous présenter **au plus tôt** pour les inscriptions, afin que votre enfant soit en possession de sa carte de transports à la rentrée.

(Car un certain délai devra être respecté pour la création des cartes.)

Mme Le Maire.

Jeannine D'ANDREA.-

